



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 1^{ER} SEMESTRE 2020

Date de publication : 15 janvier 2021



Sommaire

Délibérations prises par le Bureau Syndical En date du 06 février 2020 (p3 à 5)

20B01 – Subvention communication – SPECTACLES

20B02 – Subvention communication – CAMPAGNE VERRE

20B03 – Contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus Norske Skog

20B04 – Contrat de rachat évacuation et recyclage Excoffier

Délibérations prises par le Comité Syndical En date du 06 février 2020 (p6 à 9)

20C01 – Annemasse Agglo quai transfert Vétraz-Monthoux, convention de mise à disposition du terrain

20C02 – Rapport d’Orientations Budgétaires 2020

20C03 – Autorisation de dépenses d’investissement avant vote du budget annexe Tri-Recyclage

20C04 – Autorisation de dépenses d’investissement avant vote du budget annexe Transfert/Incinération

20C05 – Utilisation de la Régie d’Avances pour frais de déplacement

20C06 – Marché 12SD012 relatif à l’exploitation de l’Usine d’Incinération – avenant 8

20C07 – Règlement intérieur de passation des marchés publics

Décisions prises relatives à l’ordonnance du 01 avril 2020 – suite au COVID (p9 à 12)

20DC01 à 20DC22

Actes signés par délégation du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 (p13 à 16)

20B01 – Subvention communication – SPECTACLE

Les deux demandes de subvention déposées pour les spectacles suivants ;

- Spectacle « Abracadabratri » de la Compagnie du Petit Théâtre Vert organisé à l'école publique de Champfromier le 19 décembre 2019, pour un coût HT de 550,00 euros
- Spectacle de Pierre CASTELLAN et Jean GARIN «Cornélius et les déchets » organisé à l'école primaire Jules Coissard de Seyssel le 28 janvier 2020 pour un coût HT de 587,68 euros.

Au titre du règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets, ces évènements sont éligibles à une subvention du SIDEFAGE à hauteur de 50% du coût HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- **275.00 euros au profit de l'école publique de Champfromier**
- **293.84 euros au profit de l'école primaire Jules Coissard de Seyssel**

Article 2 :

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2020 aux comptes 6574 «Subvention de fonctionnement aux associations et autres» et 657348 «Subvention de fonctionnement versée aux autres communes » pour les subventions précitées.

20B02 - Subvention communication – CAMPAGNE VERRE

Dans le cadre du Plan Verre, la commune de Vétraz-Monthoux a consacré une page de son bulletin municipal du mois de décembre 2019 aux consignes de tri du verre.

Le coût total d'impression du bulletin comprenant 64 pages s'élève à 11 772,00 euros HT, soit 183,93 euros HT pour une page.

En application de l'article 2.6 de l'annexe 1 du règlement d'intervention du SIDEFAGE (Subvention de 100 % arrondie à la centaine d'euros supérieure), la commune de Vétraz-Monthoux peut prétendre à une subvention d'un montant de 200,00 euros.

La demande de subvention de la commune de Vétraz-Monthoux,

Article 1 :

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

- 200 euros au profit de la commune de Vétraz-Monthoux.

Article 2 :

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2019 au compte 657348 « Subventions de fonctionnement versées aux autres communes » pour la subvention précitée.

20B03 – Contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus conclus avec la papeterie Norske Skog – Modification du prix minimum de rachat – avenant n°1 au contrat

Un contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus (sorte 1.11) provenant des collectes sélectives des ménages a été conclu entre le SÍDEFAGE et la papèterie NORSKE SKOG Golbey, domiciliée à GOLBEY (88194), le 30 novembre 2018.

Entré en vigueur le 1er janvier 2019, la durée de ce contrat étant de 6 ans, son terme est fixé au 31 décembre 2024.

Comme indiqué en son article 7, afin de pérenniser la collecte, le contractant garantit un prix minimum de rachat (prix plancher) au Sidefage de 95,00 euros la tonne.

Aujourd'hui, il s'avère que les conditions du marché ont évolué et que la papèterie ne peut plus assurer ce prix planché.

Conformément à l'article 14, Clause de Sauvegarde, les parties se sont réunies pour rechercher une solution conforme à leurs intérêts légitimes.

Au terme des échanges, il ressort qu'un prix plancher de 50,00 euros la tonne, applicable au 1er mars 2020 serait acceptable.

A noter que ce prix s'avère encore supérieur aux conditions actuelles du marché dont les prix varient autour des 30,00 euros la tonne.

C'est ainsi qu'il est proposé au Bureau syndical d'approuver l'avenant n°1 au contrat ramenant le prix minimum de rachat à 50,00 euros la tonne pour le recyclage des journaux, magazines et prospectus, les autres clauses du contrat restant inchangées

Article 1 :

ACCEPTÉ la demande de la société NORSKE SKOG Golbey de ramener le prix minimum de rachat à 50,00 euros la tonne pour le recyclage des journaux, magazines et prospectus, les autres clauses du contrat restant inchangées.

Article 2 :

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat tel que joint à la présente délibération

20B04 – Contrats de rachat, évacuation et recyclage des papiers cartons gros de magasin (1.02) et des papiers cartons complexes, des cartons ondulés (1.05), des cartonnettes (5.02) et des briques (PCC)

Le marché européen du recyclage, et plus spécifiquement le marché français, subit depuis plusieurs semaines une crise structurelle majeure et durable qui ne permet plus à l'entreprise de maintenir ses engagements.

La crise sur les marchés du recyclage, avec l'arrêt durable des importations de la Chine, et autres pays, ont conduit à une déstabilisation inédite du marché.

Les conséquences de ces bouleversements sont un surplus de matières à recycler partout dans le monde. Ce surplus ne pourra être résorbé, au mieux, avant plusieurs années.

Les prix se sont totalement effondrés, les prix planchers et prix fixes n'étant plus tenables pour la pérennité des opérateurs.

Conformément aux articles I et 7 respectifs, « Clause de Sauvegarde », les parties ont tentées de rechercher une solution conforme à leurs intérêts légitimes.

Au terme des échanges avec la société VEOLIA-ONYX ARA, il ressort que :

-Le prix plancher des sortes 5.02 et 1.05 passerait à zéro.

-Il n'y aurait plus de prix plancher pour la sorte 1.02, à ce jour en valeur négative.

Compte-tenu de ces éléments qui constituent des circonstances extérieures imprévisibles pour le Syndicat et de l'urgence économique de la situation, un sourcing a été réalisé auprès d'autres prestataires.

Il s'avère que les conditions proposées par la société EXCOFFIER sont plus avantageuses :

- cartons ondulés 1.05

Valeur de rachat base février 2020 : 14 € HT / T

Prix minimum garanti : 0

- cartonnettes d'emballages 5.02

Valeur de rachat base février 2020 : 0 € HT / T

Prix minimum garanti : 0

- gros de magasin 5.01 ou 1.02 :

Valeur de traitement base février 2020 : 33 € HT / T

Pas de prix minimum de reprise

L'ensemble de ces prix seraient indexés sur les cours COPACEL.

- briques (PCC) : valeur de rachat fixe : 10 € HT / T

Considérant l'article L 2122-1 du Code de la Commande Publique qui permet à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque en raison d'une urgence particulière, de l'objet ou de la valeur estimée du marché, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ;

Considérant que l'urgence de la situation pour le Syndicat, imprévisible et ne relevant pas du fait du pouvoir adjudicateur, il est proposé au Bureau syndical d'approuver la résiliation des contrats conclus avec la société VEOLIA-ONYX ARA le 15 novembre 2018, et de conclure les contrats, joints en annexe, avec la société EXCOFFIER, dans l'attente du résultat des procédures de mise en concurrence à lancer.

Article 1 :

AUTORISE la résiliation des contrats sus mentionnés passés avec la société VEOLIA-ONYX ARA, compte-tenu de la chute des prix du marché.

Article 2 :

AUTORISE la conclusion des quatre contrats à passer avec la société EXCOFFIER, tels que joints à la présente, considérant la situation d'urgence économique dans laquelle se trouve le Syndicat, et dans l'attente des résultats des procédures de mise en concurrence à lancer.

20C01 – Annemasse Agglomération – Quai de transfert de Vétraz-Monthoux – convention de mise à disposition du terrain et de gestion de l’ouvrage – avenant n°2

Deux conventions ont été signées entre Annemasse Agglomération et le SIEFAGE, le 8 avril 2014 :

- Une convention de co-maitrise d’ouvrage, pour la réalisation du quai de transfert,
- Une convention de mise à disposition du terrain et de gestion de l’ouvrage.

S’agissant de cette dernière, par délibération du 19 décembre 2019 n°19C46, le Comité Syndical a approuvé un avenant n°1 prenant acte, d’une part, de l’emprise réelle du quai de transfert, qui est de 2643 m² au lieu des 2500 m² inscrits dans la convention, d’autre part, de l’installation par Annemasse Agglomération, en accord avec le SIEFAGE, d’un bâtiment modulaire de 15 m², abritant les locaux sociaux des agents de la déchetterie des Grands Bois, étant rappelé que les aménagements et l’assurance du bâtiment restent à la charge d’Annemasse Agglomération.

Il est soulevé aujourd’hui que l’article 17 « Redevance » de cette convention assujettit la redevance à la TVA. Or, le budget concerné « Ordures ménagères » d’Annemasse Agglomération n’y est pas assujetti.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d’approuver l’avenant n°2 à la convention ayant pour objet la suppression de l’assujettissement de la redevance à la TVA, tel qu’annexé.

Article 1 :

APPROUVE les termes de l’avenant n°2 à la convention de mise à disposition du terrain et de gestion de l’ouvrage relative au quai de transfert de Vétraz-Monthoux, à passer avec Annemasse Agglomération, ayant pour objet la suppression de l’assujettissement de la redevance à la TVA, tel qu’annexé à la présente délibération.

20C02 – Rapport d’orientations budgétaires 2020

Le DOB porte sur les orientations générales à retenir pour l’exercice considéré ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et qu’il n’a pas, en lui-même, de caractère décisionnel ;

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) pour 2020, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l’élaboration des prochains budgets primitifs.

Article 1 :

PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires 2020, sur la base du rapport d’orientations budgétaires tel qu’annexé à la présente délibération.

20C03 – Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget annexe tri/recyclage – exercice 2020

Les dépenses d'investissement suivantes sont à réaliser en ce début d'année, avant vote du budget annexe Tri / Recyclage :

Crédits votés en 2019 : 2 422 154,76 €

Autorisation 2020 : 600 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour le budget annexe Tri/Recyclage.

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites ci-dessus sur l'exercice 2020.

Article 2 :

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget Annexe Primitif Tri / Recyclage 2020.

20C04 – Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget annexe transfert/incinération – exercice 2020

Les dépenses d'investissement suivantes sont à réaliser en ce début d'année, avant vote du budget annexe Transfert / Incinération :

Crédits votés en 2019 : 2 756 973,36 €

Autorisation 2020 : 600 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour le budget annexe Transfert/Incinération.

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites ci-dessus sur l'exercice 2020.

Article 2 :

PRECISE que ces crédits seront inscrits au Budget Annexe Primitif Transfert /Incinération 2020

20C05 – Utilisation de la régie d’avances pour frais de déplacement – exercice budgétaire 2020

Pour mémoire, le Président ainsi que les personnes qu’il désigne (conseillers syndicaux et/ou certains membres du personnel) sont amenés à représenter le SIDEFAGE lors de déplacements ponctuels. Ces déplacements peuvent engendrer des frais d’inscription, de transport, de restauration et/ou d’hébergement.

Il est proposé au Comité syndical :

- d’autoriser Monsieur le Président, pour l’exercice budgétaire 2020, l’utilisation de la régie d’avances et de tous ses moyens de paiement pour les frais inhérents aux déplacements de Monsieur le Président, ainsi que des conseillers syndicaux et du personnel du SIDEFAGE qu’il aura désignés.

Article 1 :

AUTORISE l’utilisation de la régie d’avances et de tous ses moyens de paiement pour les frais inhérents aux déplacements de Monsieur le Président ainsi que des conseillers syndicaux et du personnel du SIDEFAGE désignés par lui et dans les conditions fixées par les délibérations et arrêtés précités.

Article 2 :

PRECISE que cette autorisation est accordée pour l’exercice budgétaire 2020.

20C06 – Marché 12SD012 relatif à l’exploitation de l’Unité de Valorisation Energétique des déchets ménagers de Bellegarde sur Valserine – Avenant n°8 lié aux travaux de remplacement du système de traitement des fumées

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les parts variables et les parts fixes de rémunération de l’opérateur durant cette période de travaux, de compenser sa perte de recette électrique, et de confirmer quelques éléments liés à cette période particulière.

Il prendra effet dès le 1er avril 2020.

L’avenant n°8 n’a pas pour effet de modifier l’objet du marché ni d’en bouleverser l’économie générale ;

Il est proposé au Comité syndical :

- d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°08 au marché n°12SD012, tel que joint à la présente délibération.

Le présent avenant comporte 2 annexes :

-Annexe 1 – Compte d’exploitation justificatif pour la période avril à septembre 2020

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°08 au marché n°12SD012, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 :

DIT que la prise d'effet de cet avenant est fixée au 1er avril 2020.

20C07 – Règlement intérieur de passation des marchés publics d'un montant estimé inférieur aux seuils de passation des procédures formalisées – mise à jour au regard des nouveaux seuils

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le règlement intérieur de passation des marchés publics d'un montant estimé inférieur aux seuils des procédures formalisées.

Article 1 :

APPROUVE le règlement intérieur de passation des marchés publics d'un montant estimé inférieur aux seuils des procédures formalisées, tel qu'annexé à la présente délibération.

DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

20DC01 – CONTRAT DE RACHAT, EVACUATION ET RECYCLAGE DES BRIQUES (PCC) A PASSER AVEC LA SOCIETE REVIPAC

20DC02 – REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE SUR VALSERINE PAR UN TRAITEMENT PAR VOIE SECHE DOUBLE FILTRATION ET SCR –

Avenant 1 décalage des travaux

20DC03 – REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE SUR VALSERINE PAR UN TRAITEMENT PAR VOIE SECHE DOUBLE FILTRATION ET SCR –

Avenant 2

20DC04 - REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE SUR VALSERINE PAR UN TRAITEMENT PAR VOIE SECHE DOUBLE FILTRATION ET SCR –

Conception –réalisation

20DC05 - TRANSFERT FERROVIAIRE DES DECHETS MENAGERS ENTRE LES QUAIS DE TRANSIT D'ETREMBIERES ET DE CROZET ET L'U.V.E. DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

20DC06 - TRANSFERT FERROVIAIRE DES DECHETS MENAGERS ENTRE LES QUAIS DE TRANSIT D'ETREMBIERES ET DE CROZET ET L'U.V.E. DE BELLEGARDE SUR VALSERINE –

Avenant 4

20DC07 - ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES RESIDUS D'EPURATION DES FUMES D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES (REFIOM) DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E.) DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

LOT 3 – Résidus de sablage des chaudières / Blocs de sels

Transport et traitement par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement dans une installation de stockage de déchets dangereux autorisée, ou par procédé de valorisation matière – avenant 2

20DC08 - DEROUTAGE DES DECHETS DU SIDEFAGE DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE VALSERHONE

2 LOTS - LOT N°1 - Transfert des ordures ménagères, conditionnées en caissons à compaction de 30 m3, depuis le quai de transfert d'Etrembières (74) vers les Unités de Valorisation Energétique de AIRE LA VILLE (CH) et MONTHEY (CH)

MODIFICATION DE MARCHE N°1 ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ANNEXE

20DC09 - DEROUTAGE DES DECHETS DU SIDEFAGE DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE VALSERHONE

2 LOTS - LOT N°2 Transfert des ordures ménagères, conditionnées en vrac, depuis l'Unité de Valorisation énergétique du SIDEFAGE (Valserhône) vers l'Unité de Valorisation Energétique de BOUROGNE (90) - MODIFICATION DE MARCHE N°1 ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ANNEXE

20DC10 - DEROUTAGE DES DECHETS DU SIDEFAGE DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE VALSERHONE

2 LOTS - LOT N°1 - Transfert des ordures ménagères, conditionnées en caissons à compaction de 30 m3, depuis le quai de transfert d'Etrembières (74) vers les Unités de Valorisation Energétique de AIRE LA VILLE (CH) et MONTHEY (CH) MODIFICATION DE MARCHE N°2 ET AVENANT N°1 AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ANNEXE

20DC11 - DEROUTAGE DES DECHETS DU SIDEFAGE DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE VALSERHONE

2 LOTS - LOT N°2

Transfert des ordures ménagères, conditionnées en vrac, depuis l'Unité de Valorisation énergétique du SIDEFAGE (Valserhône) vers l'Unité de Valorisation Energétique de

BOUROGNE (90) - MODIFICATION DE MARCHE N°2 ET AVENANT N°1 AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ANNEXE

20DC12 - ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES RESIDUS D'EPURATION DES FUMÉES D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES (REFIOM) DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E.) DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

3 LOTS - LOT N°2 - Transport et traitement par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement dans une installation de stockage des déchets dangereux autorisés - MODIFICATION DE MARCHE N°2

20DC13 - CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Considérant que trois postes à pourvoir en juillet, août et début septembre ont été identifiés :

- 2 au service Transfert/Incinération : 1 sur le quai de déchargement de Valserhône du 1^{er} juillet au 31 août 2020 et 1 sur le quai de transfert de Groissiat du 1^{er} juillet au 4 septembre 2020 ;
- 1 au service Administratif à Valserhône du 1^{er} juillet au 31 août 2020.

DECIDE

De créer deux postes saisonniers au service Transfert/Incinération et un poste saisonnier au service Administratif.

20DC14 - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

La continuité du service public rendu par le SIDEFAGE a nécessité la mobilisation particulière de certains personnels pendant l'état d'urgence sanitaire et notamment durant le confinement ;

Considérant les sujétions exceptionnelles ou le surcroît significatif de travail qui a accompagné l'exercice des fonctions de ces personnels ;

DECIDE

Article 1er – D'appliquer au Sidefage la prime exceptionnelle instituée par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

Article 2 – De moduler le montant de la prime exceptionnelle, dans les limites du plafond de 1 000 euros, en fonction du nombre de jours travaillés sur le terrain et du surcroît de travail réalisé pendant le confinement instauré au titre de l'état d'urgence sanitaire, entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

20DC15 - CESSION A TITRE ONEREUX DE FERRAILLES

céder, le 30 août 2019, à SME ENVIRONNEMENT – 889 Rue de Luyrieux – 01350 CULOZ - 11,58 tonnes de ferrailles issues du démontage des conteneurs de tri, pour un montant total non assujéti à TVA de 1 621,20 € (Mille six cent vingt et un euros et vingt centimes).

20DC16 - CESSION A TITRE ONEREUX DE FERRAILLES

céder, le 30 janvier 2020, à SUEZ RV Centre Est - POISY – 480 Rue de l'Artisanat – Parc de Calvi – 74330 POISY – 12,38 tonnes de ferrailles issues du démontage des conteneurs pour un montant total non assujetti à TVA de 1 980,80 € (Mille neuf cent quatre-vingt euros et quatre-vingt centimes).

20DC17 - CESSION A TITRE ONEREUX DE FERRAILLES

céder, le 31 janvier 2020, à SME ENVIRONNEMENT – 889 Rue de Luyrieux – 01350 CULOZ – 5,18 tonnes de ferrailles issues d'une benne et de son support, pour un montant total non assujetti à TVA de 518,00 euros (Cinq cent dix-huit euros).

20DC18 - AVENANT n°2 AU CONTRAT DE REPRISE DES PLASTIQUES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

De conclure un avenant n°2 au contrat de reprise des flux plastiques passé avec la Société Paprec France, domiciliée 7 rue du Docteur Lancereaux – 75008 PARIS, tel qu'annexé à la présente décision.

Dit que le nouveau prix-plancher de rachat du PEHD sera de 80 €/t départ centre de tri à compter du 1^{er} juin 2020 et qu'une clause de sauvegarde est instaurée prévoyant un rapprochement des parties pour s'adapter à la conjoncture économique

20DC19 - PRESTATIONS D'EVACUATION ET DE VALORISATION DES DECHETS VERTS PERIODE 2020 – 2024 - 7 LOTS – attribution des marchés

20DC20 - CAMPAGNES DE CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES – AVENANT N°1

AJOUT DE PRIX SUPPLEMENTAIRES ET PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT SUITE A LA SURVENANCE DE L'EPIDEMIE DE COVID 19

20DC21 - EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE - SOCIETE SET FAUCIGNY GENEVOIS –

AVENANT N°9 - CONSEQUENCES DU RETARD PRIS DANS LES ETUDES DE CONCEPTION RELATIVES AU REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES ET DE LA SURVENANCE DE LA CRISE SANITAIRE

20DC22 - CESSION A TITRE ONEREUX DE SONDES DE REMPLISSAGE DES CONTENEURS DE COLLECTE SELECTIVE

Céder, le 10 juin 2020, à ECOWASTE SA – Chemin du Budron C7 – ch - 1052 LE MONT SUR LAUSANNE – un lot de 200 sondes d'occasion au prix unitaire de 5 euros, soit un montant total non assujetti à TVA de 1 000,00 € (Mille euros).

ACTES SIGNES PAR DELEGATION SIGNES DU 1^{er} JANVIER au 30 JUIN 2020

Par le Président :

Date signature	COCONTRACTANT	Objet	Durée
30/01/2020	SMACL Assurances	avenant n°0001 - dommages causés à autrui	année 2018
13/02/2020	Grand Annecy, Thonon Agglomération, CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance, SITOM Vallées du Mont Blanc, CC Cluses Arve et Montagnes, SIVOM de la région de Cluses, CC des Vallés de Thônes, CC des sources du Lac D'annecy, CC fier et Usse, CC du Pays de Cruseilles	convention fixant les modalités de participation financière à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en œuvre d'un groupement de commandes de transfert et / ou tri de déchets recyclables	TF 12 mois + TO1 - 8 mois après affermissement + TO2 - 6 mois après affermissement
17/02/2020	Excoffier Recyclage	contrat d'achat des gros de magasin	du 17/02/2020 au 30/09/2020 reconductible jusqu'au 31/12/2020
17/02/2020	Excoffier Recyclage	contrat d'achat des cartons ondulés	du 17/02/2020 au 31/12/2020 reconductible jusqu'au 31/12/2022
17/02/2020	Excoffier Recyclage	contrat d'achat des cartons d'emballages ménagers	du 17/02/2020 au 31/12/2020 reconductible jusqu'au 31/12/2022
04/03/2020	MONTESSUIT	Création d'une dalle béton à l'UVE	

Par les Vice-Présidents

Date signature	COCONTRACTANT	Objet	Durée
09/01/2020	Association triathlon Bassin Bellegardien	5 poubelles de tri + 500 gobelets	26/02/20 au 04/03/20
16/01/2020	APPEL Jeanne d'Arc	6 poubelles de tri	24/06/20 au 01/07/20
17/01/2020	Coopérative scolaire/Ecole des 3 rivières	matériel papier recyclé	31/01/20 au 21/02/20
20/01/2020	Association Mon village d'avenir	2 poubelles de tri + 500 gobelets	03/02/20 au 17/02/20
20/01/2020	APE Marianne Cohn	4 poubelles de tri + 500 gobelets	03/02/20 au 17/02/20
23/01/2020	Ecole Edouard Vuagnat FEIGERES	Kit papier recyclé	05/02 au 21/02/20
24/01/2020	Sou des écoles LEAZ	1 poubelle de tri	05/02 au 12/02/20
03/02/2020	Association ar(t)abesques	3 poubelles de tri multimatériaux	13/05 au 20/05/20
03/02/2020	Lycée Saint Exupéry	panneau durée de vie des déchets	25/03 au 01/04/20
03/02/2020	CC Rumilly Terre de Savoie	4 poubelles de tri	08/06 au 19/06/20
05/02/2020	Club de badminton	3 poubelles de tri	03/06 au 10/06/20
05/02/2020	école primaire de ST EUSEBE	1 kit papier recyclé	25/05 au 19/06/20
13/02/2020	Centre social les libellules	6 poubelles de tri	10/06 au 17/06/20
13/02/2020	Mairie de SAINT JULIEN EN GENEVOIS	5 poubelles de tri	25/03 au 01/04/20
13/02/2020	Centre social les libellules	4 poubelles de tri	01/04 au 08/04/20
13/02/2020	Mairie d'Annemasse	panneau durée de vie des déchets kit papier recyclé jeu de l'oie géant	01/04 au 06/05/202
13/02/2020	Concordia FC	6 poubelles de tri	29/04 au 06/05/20
14/02/2020	Mairie ORNEX	1 poubelle de tri	01/04 au 08/04/20

18/02/2020	Ligue AuRA du sport adapté	4 poubelles de tri 200 gobelets 3 panneaux d'exposition	04/03 au 18/03/20
18/02/2020	Ecole de THUSY	1 kit papier recyclé	25/03/20 AU 22/04/20
18/02/2020	Association APPEL Clairejoie RUMILLY	2 poubelles de tri	25/03/20 au 01/04/20
21/02/2020	Association Faits et gestes	4 poubelles de tri	13/05/20 au 20/05/20
03/03/2020	badminton Annemasse Agglo	10 poubelles de tri 10 panneaux poubelles de tri 1000 gobelets	20/05/20 au 03/06/20
03/03/2020	Cercle des échecs du bassin Annemassien	10 poubelles de tri 10 panneaux poubelles de tri	03/06 au 10/06/20
03/03/2020	Ecole de musique SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	5 poubelles de tri	01/04 au 08/04/20
04/03/2020	Gym Danse pour tous	2 poubelles de tri 300 gobelets	03/06 au 10/06/20
09/03/2020	Mairie de VALLIERES	CONTENEURS 2M3 VERRE + NON FIBREUX	30/03 AU 19/04/20
10/03/2020	Run Valserine	7 poubelles de tri	08/03 au 26/03/20
12/03/2020	Centre équestre de GEX	8 poubelles de tri	20/05 au 27/05/20
12/03/2020	Amicale des sapeurs-pompiers de SERGY	2 conteneurs Verre 2m3	03/06 au 10/06/20
14/05/2020	Association les amis de SAINT EUSEBE	4 poubelles de tri + 700 gobelets	11/11 au 25/11/20
14/05/2020	Ville d'Annemasse	1 conteneur 2m3	29/07 au 02/09/20
25/06/2020	Mairie SCIENTRIER	matériel papier recyclé	06/07 au 27/07/20
25/06/2020	Mairie OYONNAX	3 poubelles de tri	06/07 au 31/07/20
29/06/20	Association Ultra 01	10 poubelles de tri	17/08 au 26/08/20
30/06/20	Chorale le Tourbillon	6 poubelles de tri	06/09 au 09/09/20
11/06/2020	CC Arve et Salève	Accord d'implantation AI- usage2020-8	10 ans
11/06/2020	CC Arve et Salève	Accord d'implantation AI-	10 ans

		usage2020-9	
11/06/2020	CITYA VALP'IMMO	Accord d'implantation AI-CECSE-2020-37	10 ans
30/01/2020	ECF LEGON	FCO C.MICAUD	16 AU 23/03/2020
12/03/2020	LYNEA FORMATION	Initiale tracteur	14 au 15/04/20
12/03/2020	LYNEA FORMATION	Recyclage tracteur	16/04/2020